

LA SAVOIE

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

5^e ANNÉE. -- 3^e TRIMESTRE

5292

SOMMAIRE

CHRONIQUE : Inscription d'Aim). — Au Conseil général. —
A propos du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie.
— A travers les Livres et les Revues. — Abonnements
à la « Savoie littéraire ».

J. RÉVIL — *Les Variations des Glaciers à l'époque actuelle
et aux époques anciennes.*

L. BOUCHAGE. — *La Famine de 1817 en Savoie.*

DINO MURATORE. — *A propos de la date de la fondation de
l'Ordre du Collier, dit de l'Annonciade.*

J. BURLET. — *L'Allobrogie chrétienne au VI^e siècle (fin).*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE — I. Bibliographie scientifique, par
M. M. DENARIÉ. — II. Bibliographie historique, par
M. le Chanoine J. BURLET.



CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1910

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729558 4



LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Inscription d'Aime. — Dans le cours de l'année une inscription romaine a été trouvée dans les environs d'Aime. En voici la lecture provisoire, basée seulement sur deux transcriptions que M. l'abbé Emprin, curé de Villaroger, a bien voulu nous communiquer :

Marti augusto. Titus Accius Titi filius, Quirinia, Secundus Eburoduni, beneficiarius Memmii Clementis Procuratoris Augusti, templum de suo renovavit.

Cette inscription, qui fait mention de la tribu Quirinia, ne doit pas être postérieure à Caracalla (198-217) : cet empereur obligea, en effet, tous les sujets libres de l'empire à devenir citoyens romains, et, par suite, rendit inutile toute indication spéciale sur leur condition politique.

Le titre de *beneficiarius*, qui apparaît pour la première fois dans les inscriptions de notre région, désigne les attachés militaires ou les officiers d'ordonnance des gouverneurs de provinces. Enfin cette inscription nous fait connaître un nouveau nom de procureur des Alpes Graies : *Memmius Clementis*.

Au Conseil général. — Le Conseil général de la Savoie a pris l'heureuse initiative de la publication de deux ouvrages historiques : 1^o *Documents et notices*, publiés par le Conseil général de la Savoie, à l'occasion du cinquantième de la réunion de la Savoie à la France (155 p., in-8, Imprimerie Nouvelle, Chambéry, 1910). Cette brochure documentaire est divisée en deux parties ; on trouvera dans la première partie les principaux documents politiques et administratifs se rapportant à l'annexion de la Savoie, soigneusement collationnés par M. Pérouse, archiviste départemental ; la deuxième partie, dans une série de notices fournies par les chefs actuels des diverses administrations, offre un état sommaire et comparatif des services publics en Savoie avant et après l'annexion.

2° L'autre publication comprend en deux volumes l'*Histoire des Savoyens* (des origines à 1860) par le regretté Emile PLAISANCE. L'érudit professeur du Collège Stanislas de Paris, — né en 1829 à St-Martin-de-Belleville en Tarentaise, mort à Paris en 1905 — était très connu en Savoie sous le pseudonyme de *Pascalein* par ses nombreuses contributions historiques publiées soit par la *Société Florimontane*, soit par l'*Académie de la Val d'Isère* dont il était membre. Par ses dispositions testamentaires il a fait au département de la Savoie un legs important en faveur des instituteurs publics ou privés, en demandant toutefois que dans les premières années une partie des revenus soit employée à publier son *Histoire des Savoyens*. Autorisé le 1^{er} février 1908 à accepter le legs, le Conseil général de la Savoie s'est empressé de réaliser le vœu du testateur ; à cet effet il a décidé de confier la mission de cette publication à la *Société savoisiennne d'histoire de Chambéry* qui l'a parfaitement remplie. Nous signalerons en particulier la Table analytique très complète rédigée par M. Pérouse et la galerie très instructive de 56 planches qui illustrent cette publication. Cette nouvelle Histoire de la Savoie constitue les tomes XXIII et XXIV de la 2^e série des *Mémoires de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*.

A propos du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. — Nous lisons dans le compte-rendu des séances de l'Académie Florimontane (*Revue Savoisiennne*, 3^e trim., p. 151) : « Le Président rappelle la proposition faite par M. Désormaux de fixer la date du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Le Comité de la Florimontane, auquel cette proposition a été soumise, a décidé de renvoyer ce Congrès à une année qu'on ne peut déterminer encore, afin de permettre l'étude approfondie des importantes questions dont une première liste a été publiée dans le 2^e fascicule de 1910. Le Congrès, ainsi compris, aura une utilité scientifique dont l'importance n'échappera à personne. L'assemblée approuve cette décision » Voici les principales questions philologiques et littéraires proposées par M. Désormaux :

« Les provincialismes de saint François de Sales, de Joseph ou de Xavier de Maistre. — Les images ou métaphores qui caractérisent le style de saint François de Sales. — Les locutions usitées dans le français local d'une ville de Savoie.

— Comment le mouvement romantique a été accueilli en Savoie. — Influence de la langue italienne sur les parlers locaux. — Diffusion du dialecte de l'Ile-de-France dans l'une des régions de la Savoie. — Le vocabulaire et le style du Mystère de saint Bernard de Menthon. — Etudier le parler d'une localité donnée. — A quel moment le patois a-t-il cessé d'être d'un usage général? — Les mots patois dans les documents latins. — Les descriptions des sites alpestres et des lacs savoyards, dans nos écrivains contemporains. — Comparer l'*Apologie pour la Savoie* de M. Claude de Buttet à la *Deffense* de Joachim du Bellay. — Les universités italiennes et les érudits savoyards du XVI^e siècle. — Rapports de Lyon, de Genève, de Grenoble avec la Savoie. — Influence scientifique, littéraire et sociale des Sociétés savantes en Savoie. — Les diverses bibliothèques d'une ville de Savoie. — Les études de philologie en Savoie ou concernant la Savoie. — Les régents des écoles en Savoie au XVI^e siècle. — Dégager des écrivains savoyards les principaux traits de ce qu'on pourrait appeler l'esprit savoyard. — Etude critique de la *Savoysiade* d'Honoré d'Urfé. — Les éléments celtiques et les éléments germaniques du vocabulaire savoyard. — Toponomastique d'une région donnée. — Le français et l'italien dans la vallée d'Aoste. »

A travers les Livres et les Revues. — M. le comte Olivier COSTA DE BEAUREGARD publie (Caen, Delesques, 1910, in-8, 31 p.) une communication faite au Congrès archéologique de Caen sur *Les Casques de bronze de Falaise*, attribués à tort aux Normands et dont le savant archéologue démontre nettement l'origine préhistorique. La publication est ornée de plusieurs gravures reproduisant soit les casques de Falaise soit d'autres documents archéologiques.

— *La Savoie*, par Leandre VAILLAT, illustrations de BOISSONNAS (1^{er} fasc., Hte-Savoie, 107 p. in-4. Librairie Atar, Genève). Voyage sentimental sur les bords du Léman, semé de remarques historiques souvent discutables, mais très attrayant par sa riche illustration.

— *Un peintre savoyard. Benoît Molin (1810-1894)*, par M. François GRANGE. Tirage à part de l'étude si pénétrante consacrée à notre grand peintre chambérien, parue ici-même (1909, 4^e trim.). Une gravure reproduit le buste de Molin, par M. Mars Vallet.

— *Les Archives d'Ophthalmologie*, juin 1910, contiennent

un article de M. le D^r LOUIS MORET sur *le traitement des leucomes de la cornée par les pulvérisations d'eaux sulfureuses*. On sait aussi que le D^r Moret a inventé un procédé pratique de *fixation des skis* répondant aux meilleures conditions de l'hygiène de la marche.

— *La Grande Revue*, 25 août 1910, consacre un article à *La Savoie*, dû à la plume exercée et délicate de M. Octave MAUS. Impressions vives et colorées d'une âme d'artiste au contact des aspects gracieux ou pittoresques des sites variés de la vallée de Chambéry. L'article est illustré de plusieurs gravures sur bois de Lucien Melian (pseudonyme du D^r Louis Moret) dont le *Xavier de Maistre* est reproduit en tête de cette livraison de *La Grande Revue*.

— *L'Art moderne*, 25 septembre 1910, s'occupe de l'exposition organisée cet été à Aix-les-Bains par les artistes savoyards. C'est M. Octave MAUS qui, avec une sympathie intelligente, veut bien présenter aux lecteurs de la Revue belge les œuvres de nos artistes, particulièrement les gravures expressives du D^r L. Moret.

— A l'occasion du cinquantenaire de l'annexion, M. le chanoine PICCARD publie et commente des lettres inédites de M. Jordan, un des quatre délégués du Chablais qui se rendirent à Paris pour exprimer à Napoléon III les vœux du pays (in-8, 25 p., Thonon, Dubouloz, 1910).

— Notons dans le dernier fascicule (juillet-octobre 1910) de la revue *Le Bugey* les articles qui se rapportent plus ou moins directement à la Savoie : *Esquisse historique du Bugey*, par le comte de Seyssel ; *Mandrin dans le Bugey*, par M. Callet ; *le Vin des Altesses*, par M. Létanche ; *le médaillier d'Anglefort*, par le vicomte de Seyssel.

Abonnements à la Savoie littéraire. — Pour répondre à de nombreuses demandes, nous rappelons qu'on peut s'abonner à la *Savoie littéraire et scientifique* : prix de l'abonnement annuel 3 fr. ; prix d'un n^o, 0,75. Adresser les demandes à M. Bovagnet, secrétaire de l'*Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie*, route d'Aix, Chambéry, ou par l'intermédiaire soit de l'*Imprimerie générale savoisiennne*, place du Château, Chambéry, soit de la *Librairie Bouvier et Dardel*, rue des Portiques, Chambéry.

J. B.

LES VARIATIONS DES GLACIERS

à l'époque actuelle et aux époques anciennes (1)

L'essor si remarquable des industries de la « Houille blanche » a donné aux diverses questions se rattachant à l'utilisation des eaux en pays de montagne une importance économique de premier ordre. Parmi ces questions se place en bon rang celle ayant trait à ces réservoirs naturels que sont les *Glaciers*, dont l'influence est si grande sur les cours d'eau qui en sont issus.

Depuis qu'il fut démontré que l'immobilité des Glaciers n'est qu'apparente et que, d'une manière lente mais continue, ils descendent des altitudes élevées vers les régions inférieures, de nombreux observateurs en abordèrent l'étude. Les plus anciennes données publiées sur ce sujet remontent à l'année 1705, et sont dues à Scheuchzer. Quelques observations ont été également recueillies vers la fin du XVIII^e siècle par de Saussure. Toutefois, le premier naturaliste ayant reconnu et formulé les lois de leur mouvement fut le chanoine Rendu, professeur au Grand-Séminaire de Chambéry, qui, quelques années plus tard, devait monter sur le siège épiscopal d'Annecy. En 1841, il publiait, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (2), une étude, de tous points remarquable, intitulée : « *Théorie des Glaciers de la Savoie* ». Ce prêtre éminent, qui avait pressenti le principe de la conservation de l'énergie, compare judicieusement le glacier à un fleuve. « Il y a, écrit-il, entre le Glacier des Bois et un fleuve une ressemblance si complète

(1) Le journal « *l'Univers* » nous ayant pris à partie au sujet d'une de nos études relatives aux anciennes *Gluciations*, il nous a semblé nécessaire de remettre les choses au point en montrant en quoi consiste la théorie glaciaire.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, 1^{re} sér., t. X.

qu'il est impossible de trouver dans celui-ci une circonstance qui ne soit pas dans l'autre. Dans les courants d'eau, la vitesse n'est pas uniforme dans toute la largeur ni dans toute la profondeur ; le frottement du fond, celui des bords, l'action des obstacles font varier cette vitesse qui n'est entière que vers le milieu de la surface. Or, la seule inspection du glacier suffit pour prouver que la vitesse du milieu est plus grande que celle des rives ». — Quant aux causes du mouvement, elles sont dues à la pression que la neige s'inflige à elle-même, par suite de son accumulation progressive.

Cette manière de voir a été reconnue exacte ; elle est l'origine des vues les plus modernes sur ce sujet.

De 1842 à 1850, Agassiz, Wild, Desor et Forbes publiaient les données de recherches effectuées sur le Glacier de l'Aar, et de la Mer de Glace près de Chamonix ; ils comparaient aussi la mobilité d'un glacier à celle d'un cours d'eau.

En 1857, un physicien anglais, Tyndall, abordait à son tour l'étude des glaciers par une série d'observations faites à la Mer de Glace. Il en vulgarisait les résultats dans un ouvrage bien connu : « *Les Glaciers et les Transformations de l'eau* ». Il rendait pleinement justice aux recherches de l'évêque d'Annecy qui a publié, écrivait-il, « un ouvrage à jamais mémorable ». — « Pour vérifier ses idées d'une manière complète, ajoutait-il, il manquait à Rendu la mesure exacte du mouvement des glaciers. Si, à ses autres connaissances, il avait ajouté l'habileté pratique d'un arpenteur, il serait maintenant regardé comme le maître de la théorie des glaciers ».

D'après l'ouvrage de Tyndall, les lignes principales du phénomène sont les suivantes :

Dans les régions montagneuses, au-dessus d'une certaine altitude, les précipitations atmosphériques se font sous forme de neige ; cette neige persiste à l'intérieur d'un périmètre dit *limite des neiges*. Par suite de tassement, et

sous l'influence de la pesanteur, elle descend sur les pentes et dans les vallées, en se durcissant et en se transformant en glace. On a ainsi d'énormes masses solides qui se déroulent lentement, en se pliant aux inégalités du sol, et en s'accidentant de crevasses, que les touristes ne franchissent pas toujours sans difficultés, et qui ont été la cause de maints accidents. — En même temps qu'il descend vers la vallée, le glacier s'y encaisse ; il est ensuite soumis à une température plus élevée pour fondre progressivement. Il diminue peu à peu d'épaisseur et se termine en abandonnant, à son extrémité, un amas confus de matériaux désigné sous le nom de *Moraine frontale*.

Un glacier est donc essentiellement un appareil à régime variable. La ligne des neiges définit sur sa surface deux régions distinctes : vers l'amont, la neige s'accumule, le glacier s'*alimente*. C'est la région des *névés*, appelée le « Glacier-réservoir » par Mgr Rendu, région où la fusion est nulle. Au-dessous, vers l'aval (région du « Glacier d'écoulement » de Rendu), la glace est à nu, à certaines époques de l'année, et fond. Elle est soumise, à sa partie terminale, à une ablation progressive. Tant que ces deux facteurs, *alimentation* et *ablation*, s'équilibrent, le glacier présente le même volume et son front conserve une place définie. Il est dit *stationnaire*. Si les deux facteurs varient sans s'équilibrer, si, par exemple, il fond plus de glace dans la région inférieure qu'il ne tombe de neige dans la région élevée, le glacier recule ; on dit qu'il est en *décru*e. Si, au contraire, l'alimentation est plus importante et que, d'autre part, la fusion diminue, on dit qu'il est en *crue*.

Les glaciers sont, le plus souvent, en variations. Depuis qu'on les observe, ils ont montré des phases alternatives de crue et de décrue. L'explication en est simple : l'alimentation est en relation directe avec les précipitations atmosphériques, tandis que l'ablation est fonction de la chaleur utile à la fonte, c'est-à-dire de la distribution des températures durant l'été.

Les observations de ces variations se sont multipliées et généralisées, ces dernières années. Les travaux méthodiques ayant ouvert la voie sont ceux qu'a effectués sur le glacier du Rhône une commission composée de membres du Club alpin suisse et du Bureau topographique fédéral. Des savants de premier ordre, tels que MM. Albert Heim, Forel, Richter, s'en sont occupés ; ils ont contribué à élucider nombre de problèmes et en ont fait l'objet d'importantes publications. Le dernier de ces auteurs a pu définir trois époques de crues pour le XIX^e siècle : l'une au début, la seconde vers le milieu et la troisième dans le dernier quart de siècle. M. Ch. Rabot a distingué des variations de deux ordres : les unes affectant tous les glaciers et ayant une grande amplitude, ce sont les *variations primaires* ; d'autres ne se manifestant que sur certaines d'entre eux et moins importantes, ce sont les *variations secondaires*. Deux glaciers, même voisins, peuvent ne pas être absolument comparables ; d'autre part, on ne doit pas oublier que les variations de l'alimentation se transmettent le long d'un glacier à la façon d'une *vague* et se traduisent d'autant plus tard et sont d'autant plus amorties vers le front que le glacier est plus long.

I.

L'observation des variations glaciaires est actuellement à l'ordre du jour, et une Commission internationale, composée de glaciologistes éminents, a été créée, il y a quelques années, pour centraliser tous les documents.

Les pouvoirs publics français l'ont également compris, et le *Service d'études des grandes forces hydrauliques* (Région des Alpes), institué récemment par le Ministère de l'Agriculture, a placé, au nombre des recherches subventionnées par lui, l'étude méthodique des réserves neigeuses et des glaciers. D'importants travaux entrepris sous ses auspices, dans les massifs de la Savoie et du Dauphiné, ont fourni de nombreuses données, dont quelques-unes

jettent un certain jour sur les phénomènes des périodes plus anciennes. A ce titre, elles nous semblent devoir être prises en sérieuse considération.

Les glaciers de la Savoie se répartissent en quatre groupes géographiques : massif du Mont-Blanc, Haute-Tarentaise, Vanoise et massif de Polset, Haute-Maurienne.

Dans le massif du Mont-Blanc, M. J. Vallot a fait, de 1891 à 1890, une série d'observations sur la Mer de Glace et a émis d'importantes conclusions. Il a mis hors de doute la manière de voir de notre illustre compatriote, c'est que toute action de la chaleur doit être rayée des causes de la progression, et que celle-ci ne peut être attribuée qu'au glissement de la masse produite par la pente et à la poussée des masses glaciaires qui se trouvent en amont. De plus, il a mis en évidence le passage d'une « vague » de glace qui, en cinq ans, a parcouru la région comprise entre les Echelets et la Mer de Glace. Si l'arrivée de cette vague à l'extrémité du glacier n'a pas déterminé un allongement de la langue terminale, cela est dû aux formes topographiques du terrain, le front du glacier se trouvant comme bloqué entre deux éperons rocheux, qui le maintiennent comme une digue.

C'est dans les régions élevées que se produisent les phénomènes donnant naissance à la vague de glace. S'effectue-t-il un enneigement considérable, cette masse de neige occasionnera dans la partie inférieure une intumescence notable ; elle augmentera la langue du glacier durant plusieurs années.

Le savant glaciologiste a pu encore établir un autre fait intéressant, celui d'une augmentation de la vitesse d'écoulement déterminé par les crues.

Des études non moins importantes ont été effectuées ces dernières années, dans la région du Mont-Blanc, par M. P. Mougin, inspecteur des Forêts, avec la collaboration de MM. Bernard et Douxami. Elles ont eu pour point de

départ la terrible débâcle engendrée en 1892 par le glacier de Tête-Rousse, qui a détruit l'établissement thermal de Saint-Gervais. L'administration forestière a mis en observation ce glacier et fait construire un petit observatoire, d'où il a été possible d'en suivre toutes les fluctuations.

« Le glacier de Tête-Rousse, écrivait en 1905 M. Douxami, comme presque tous les glaciers alpins, est en recul ; sa superficie actuelle n'est plus que de 10 hq. 30 : la carte du capitaine Mieulet (1864) indique que l'arête rocheuse qui le sépare aujourd'hui du glacier de la Griaz était cachée sous la glace et que ces deux glaciers étaient alors réunis. »

Parmi les faits qu'ont mis en lumière les travaux effectués par l'Administration forestière, nous mentionnerons spécialement celui d'une soudure intime entre la glace et la roche, ainsi que l'absence de moraines de fond. Cette soudure explique la présence dans la roche de blocs anguleux, et à côté du *polissage* des roches sous-jacentes, une érosion par effritement et morcellement des roches du lit du glacier.

D'une autre étude de M. Mougin, qui vient de paraître dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie, il résulte qu'en 1908 tous les glaciers du massif du Mont-Blanc étaient en décrue : du 11 juin 1907 au 31 juillet 1908, le glacier du Tour avait reculé de 52 m. 50 en horizontale et de 20 m. 50 en verticale ; le glacier d'Argentière présentait un front ayant reculé de 102 m. 50. Pendant le même laps de temps, le glacier des Bossons n'avait diminué en longueur que de 42 m. 30 et sa largeur n'avait pas sensiblement varié. Enfin, le glacier de Bionnassay a perdu, de 1904 à 1907, 1.903 m².

Quelques glaciers de la Haute-Maurienne ont été également mis en observation. Ceux des Evettes et de Bézin ont été visités par M. P. Girardin, de l'Université de Fribourg, qui a constaté une décrue. Elle se ferait de façon irrégulière et, à ce point de vue, nos glaciers pourraient être classés en deux catégories : glaciers sensibles (Le Mulinet),

glaciers non sensibles (les Evettes). Les premiers sont des glaciers plus larges que longs et peu chargés de moraines superficielles.

Les recherches postérieures de M. Mougin permettent d'établir que les glaciers des sources de l'Arc, du Grand Mulinet et du Grand Méan, en recul de 1904 à 1907 et qui jadis se rejoignaient par leurs cimes, ont manifesté un mouvement en avant en 1908. Cette offensive est due à une « vague » de glace produite par un phénomène commun seulement à ces trois glaciers. En effet, le glacier d'Armès, situé à 11 kil. de là, n'a pas cessé de reculer, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, si une cause météorologique générale avait fourni à toutes les montagnes de la Haute-Maurienne une notable alimentation neigeuse.

De toutes ses études, M. Mougin conclut que, depuis quarante ans, la limite des neiges a subi dans les Alpes savoisiennes un relèvement de près de 400 mètres et qu'elle oscillerait actuellement aux environs de la cote 3.150.

Les glaciers du Dauphiné n'ont commencé à être observés méthodiquement qu'à partir de 1890. L'initiative en revient au prince Roland Bonaparte, dont les travaux ont porté sur les années 1890 et 1891. Une enquête a été ensuite poursuivie jusqu'en 1901 par MM. Kilian, Collet, Flusin, Offner et Girardin. Les résultats en ont été centralisés par M. Kilian, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble. Le fait le plus intéressant mis en évidence « a été l'absence de synchronisme des variations des glaciers dauphinois vers la fin du XIX^e siècle ». Une crue semblait s'être manifestée, vers les années voisines de 1890. Elle était loin d'être générale.

Depuis lors, les observations ont été continuées par MM. Flusin, Jacob et Offner, de l'Université de Grenoble. Dès 1903, leurs recherches leur permettaient d'expliquer « les anomalies de la crue de la fin du XIX^e siècle ». D'après eux, les glaciers situés près des arêtes avaient seuls manifesté

cette crue, tandis que ceux, ayant dans les vallées un cours important, n'y avaient été sensibles que dans leurs parties élevées. Quant aux glaciers non alimentés du versant méridional, ils sont tous en décrue depuis trente ans.

Les tournées de 1905 et de 1906 furent consacrées au massif des Rousses, et furent subventionnées par le service d'étude des forces hydrauliques des Alpes, que dirige M. de la Brosse. Les résultats en ont été publiés, dans un volumineux Mémoire paru en 1909, par le Ministère des Travaux publics. Il est accompagné d'une carte au 10.000^e des glaciers du massif, carte qui a été éditée par les soins et aux frais de la Société de Géographie.

Parmi les considérations développées dans cette importante monographie, nous ne retiendrons que celles ayant trait à trois lignes de moraines, avec trois limites de « neiges persistantes », présentant de sensibles différences.

Dans sa partie moyenne, le versant occidental du massif montre trois plateaux s'étageant les uns au-dessus des autres, depuis l'Eau-d'Olle et le ruisseau de Vaujany jusqu'à la Crête. Le plus élevé de ces plateaux est encore aujourd'hui occupé par un glacier connu sous le nom de « Glacier des Rousses ». Ses moraines datent au maximum d'un siècle, bordant le plateau élevé et descendant tout au plus sur le bas du gradin conduisant au plateau moyen. La limite des neiges se place vers 3.000 mètres.

Le plateau moyen avec ses nombreux petits lacs, ses roches moutonnées et sa topographie spéciale offre un exemple caractéristique du modelé glaciaire. Ici la limite des neiges descend à 2.600 mètres.

Le plateau inférieur porte vers l'Alpe Puez, à sa limite méridionale, des moraines bien conservées. La limite des neiges n'est plus qu'à 2.100 mètres.

Ces trois extensions ont été appelées par M. Ch. Jacob « Stade du glacier des Rousses », pour la plus récente, « Stade des Petites-Rousses », pour la moyenne, et « Stade du plateau de Brandes », pour la plus ancienne.

Les glaciologistes de Grenoble ont porté ensuite leurs efforts sur le massif du Pelvoux, spécialement sur la curieuse « calotte glacée » formée par les glaciers du Mont de Lans et de la Girose. Ils ont recueilli les documents nécessaires à la publication d'une carte au 10.000^e, ainsi que les preuves d'une augmentation de l'enneigement en 1907, et qui devait probablement s'accroître en 1908. Quant au programme de cette dernière campagne, dont les résultats ne sont pas encore connus, il comportait surtout des opérations de sondages destinées à faire connaître l'épaisseur des appareils glaciaires, opérations analogues à celles qu'ont effectuées, ces dernières années, dans les Alpes autrichiennes, MM. Blumcke et Hess.

II.

Si les données recueillies sur les variations glaciaires à l'époque actuelle ont été fertiles en résultats intéressants, il en est de même de celles ayant trait aux variations antérieures à celles de la période historique.

Une découverte importante, faite à peu près simultanément dans les régions septentrionales de l'Europe, de l'Amérique et la chaîne des Alpes, est celle de la reconstitution de plusieurs périodes glaciaires dans le passé, venant prendre la place de l'unique période glaciaire des anciens géologues.

Ces faits ont été établis de façon magistrale, pour les massifs alpins, par MM. A. Penck et E. Brückner dans leur remarquable ouvrage ayant pour titre « *Die Alpen im Eiszeitalter* ». (Les Alpes pendant la période glaciaire.) En le lisant, on peut se rendre compte que le passé s'explique par le jeu des phénomènes identiques à ceux qui s'effectuent sous nos yeux. Il suffit d'admettre que l'intensité a en a été plus grande pendant les temps quaternaires, sans qu'il y ait lieu de faire intervenir ni actions exceptionnelles, ni catastrophes soudaines.

Nos deux confrères allemands, avec la collaboration d'un

jeune savant, prématurément enlevé à la science, Léon Dupasquier, ont les premiers mis en évidence la liaison des terrasses d'alluvions, déposées par des cours d'eau, avec les moraines des anciens glaciers. Il y a non seulement passage graduel de ces dépôts, mais l'analogie de composition est frappante. D'après la répartition de ces alluvions formées en aval des glaciers et qui sont « emboîtées » les unes dans les autres, les plus élevées étant les plus anciennes, quatre grandes phases distinctes d'extension des glaciers ou « *Glaciations* » ont pu être distinguées pendant les temps quaternaires. Ces phases ont été désignées, en allant de la plus ancienne à la plus récente, sous les noms de *Glaciation de Guntz*, *Glaciation de Mindel*, *Glaciation de Riss*, *Glaciation de Wurm*. En outre, on peut considérer comme démontrée l'existence de petites époques glaciaires postérieures aux grandes extensions. Elles correspondent à des moraines dites « stadiques » et ont été appelées « *Stade de Buhl* » (1), « *Stade de Gnistz* », « *Stade de Daun* ». Ainsi se trouve comblé le hiatus paraissant exister entre les extensions glaciaires quaternaires et les oscillations actuelles. Dans le massif du Mont-Blanc, M. Kilian a reconnu les dépôts glaciaires du dernier stade de Daun formant des moraines terminales près d'Argentière.

La succession des phénomènes, pendant le quaternaire, paraît avoir été la même sur le versant septentrional des Alpes autrichiennes et bavaroises, en Suisse et dans les Alpes franco-italiennes. Dans tous les massifs, la glaciation de Wurm ne s'est pas étendue aussi loin que celle de Riss. En France, les moraines frontales de cette dernière, appelées *moraines externes*, se suivent par Vienne (Isère), Beaurepaire, Lyon, Bourg, tandis que celles de la glaciation wurmienne, dites *moraines internes*, s'étendent moins loin et

(1) Une phase d'érosion interglaciaire se place entre la glaciation de Wurm et le Stade de Buhl ; elle correspond à la « *Laufenschwankung* » de M. Penck.

se poursuivent par Vinay, lac de Paladru, Jons, Ambérieu. — A l'amont des moraines internes s'en observent d'autres plus récentes, témoignant d'oscillations moins importantes. Des alluvions d'origine fluviale y sont parfois intercalées, indiquant des phases temporaires de « *déglaciation* ». Telles sont les couches sableuses et graveleuses, d'origine torrentielle et lacustre, supportant des dépôts d'origine glaciaire, et supportées par d'autres dépôts de même nature, qui se développent dans la vallée du Graisivaudan et dans la plaine de Chambéry. Elles se sont déposées pendant la *période interstadaire* comprise entre la glaciation de Wurm et le Stade de Buhl (Laufenschwankung).

Pendant la glaciation de Riss, il n'y avait en Suisse que deux glaciers individualisés, celui du Rhin et celui du Rhône, les glaciers de la Linth, de la Reuss étant des tributaires, et le glacier de l'Aar étant capté par celui du Rhône. Pendant la glaciation wurmienne, les cinq glaciers ont retrouvé leur indépendance, sauf celui de l'Aar, qui a encore été capté par celui du Rhône quand celui-ci atteint Wangen.

Postérieurement — et comme pour nos glaciers actuels — les nappes glaciaires sont allées en s'isolant les unes des autres, en se retirant dans les vallées qui s'étaient « *surcreusées* », par suite de leurs reculs et retours offensifs. En effet, la plupart de ces vallées montrent sur leurs versants des gradins rocheux témoignant de périodes successives dans les phénomènes d'érosion, la surface de chacun de ces gradins indiquant l'existence à cette hauteur d'une ancienne vallée. Dans la Tarentaise (Savoie) et dans l'Oisans (Dauphiné), trois « ruptures de pentes » bien nettes, signalées par M. Kilian, mettent en évidence les phases de cet approfondissement.

A l'époque préglaciaire, les Alpes étaient loin de montrer les formes qu'elles possèdent aujourd'hui et leurs vallées étaient moins profondes. Dans une remarquable étude publiée, il a quelques mois, dans les *Annales de Géogra-*

phie, M. E. de Martonne, professeur à la Sorbonne, ne craint pas de conclure que « l'analyse morphologique permet de reconnaître dans les Alpes un complexe de formes glaciaires et interglaciaires, témoignant d'un creusement de plus de 1.000 m. depuis le début du Quaternaire. Ce creusement s'est fait par étapes, rendues sensibles par l'alternance de l'érosion glaciaire et de l'érosion fluviale, pour arriver aux formes complexes que nous observons actuellement ».

Les divers massifs ne se présentaient donc pas comme des individualités distinctes, mais comme un haut pays descendant en pente vers le Jura. D'après M. Bruckner, le sol préglaciaire de ce dernier se serait élevé à une altitude de 700 à 800 m., avec pente de 4 ‰. On s'explique ainsi, qu'à l'époque de leur plus grande extension, les glaces des vallées du Rhône, de l'Arve et de l'Isère aient pu s'étendre en un ensemble unique jusqu'aux portes de Lyon (1).

III.

Les recherches géologiques récentes ont permis à d'éminents naturalistes de reconnaître des phases glaciaires datant de périodes plus anciennes que la période quaternaire. Un important Mémoire consacré à ces phases anciennes, a été communiqué au Congrès géologique international de Mexico par le professeur T.-V. Edgeworth David. D'après cet auteur, ces glaciations remonteraient aux périodes antecambriennes, cambrienne inférieure, dévonienne, permo-carbonifère (anthracolitique) et crétacée supérieure. Seules pourraient être considérées comme

(1) Cette manière de voir a été prévue dès 1841 par Mgr Rendu qui ne s'expliquait la grande extension des glaciers, à l'époque quaternaire, qu'en considérant les montagnes des Alpes ou du Jura comme offrant un relief tout autre que celui de l'époque actuelle.

démontrées, celles de la période cambrienne inférieure, de la période dévonienne et de la période permo-carbonifère.

Cette dernière est la mieux étudiée. Elle permet d'émettre d'intéressantes conclusions, car il ne s'agit pas seulement de quelques *cailloux striés* (1), comme l'ont pensé certains naturalistes, mais de toute une série de faits difficiles à interpréter de façon différente. Ces faits ne sont pas isolés et ont été observés en Australie, dans l'Afrique du Sud, dans le Brésil, la République Argentine, dans l'Inde.

En Tasmanie, à l'Ouest et au centre ; en Australie, au Sud et à l'Ouest, toutes les roches de cette période présentent des manifestations glaciaires sous la forme de plateformes striées, de roches moutonnées et de couches d'argiles à blocs qui séparent des lits de sable, de conglomérats ou des schistes ardoisiers. Des *blocs erratiques* parfois énormes sont disséminés dans ces argiles. Il semble probable que le centre d'où partaient les masses glaciaires se trouvait sous une portion de continent ayant disparu sous la mer et qui était situé au S.-E. de l'Adélaïde et au S.-O. de la Tasmanie.

Les traces glaciaires sont non moins nettes et non moins nombreuses dans l'Afrique australe. Elles s'observent dans toute la région connue sous le nom de Karoo. Au Nord, elles s'étendent jusqu'à la ligne qui rejoint Prétoria à Delagoa-Bey et même jusqu'à la jonction de la rivière Eland avec la rivière Olifant. L'argile avec blocs striés repose sur une *plateforme rabotée*. Le centre de radiation des glaces occupait un plateau comprenant l'ancienne République d'Orange, le Transvaal et le Sud de la Rhodésie.

(1) Les cailloux striés ne suffisent pas, en effet, pour affirmer qu'un dépôt soit d'origine glaciaire. Par d'ingénieuses expériences, le regretté géologue Daubrée a en effet démontré que le frottement, dans certaines conditions, détermine des stries, et que le résidu de la friction est une argile n'ayant pas la même composition que les roches dont elle provient, l'action de l'eau amenant des décompositions. (*Annales des Mines*, 1875, XII, 535.)

La présence d'une phase glaciaire a été constatée dans le Sud du Brésil, à Minas dans la province de Santa Catarina. La « tillite d'Orléans » (argiles à blocs) du continent brésilien correspond à celle du « Bacchus Marsh » de la Tasmanie. — Cette phase s'est manifestée aussi sur une grande partie de l'Inde ; les traces s'en retrouvent dans les régions s'étendant, d'un côté, depuis le fleuve Godavery et le fleuve Mahouadi, à l'O. de Calcutta ; de l'autre côté, jusqu'à Jaisalmer et au N. jusqu'à la Salt Range. Les formations glaciaires, séparées actuellement par de grandes étendues, paraissent n'être que des lambeaux d'une surface glaciaire, contemporaine du glaciaire antarctique. La glaciation permo-carbonifère a donc régné aussi bien au Nord qu'au Sud de l'Equateur ; elle s'en est rapprochée jusqu'au 24° de latitude Sud et au 18° de latitude Nord.

Les glaces atteignaient sur la ligne de Salt Range une ancienne mer appelée mer à Fusulines (Méditerranée permo-carbonifère), qui occupait la région constituée aujourd'hui par les chaînes parallèles s'étendant depuis l'Himalaya jusqu'au Kuen-Lun ; cette mer communiquait par le Japon, l'Indo-Chine et l'Italie avec l'Océan Pacifique.

M. David conclut que la phase glaciaire permo-carbonifère a été très intense, très longue et qu'elle constitue un des principaux événements géologiques de l'histoire du globe (1).

IV.

Les glaciations des périodes très anciennes, nous devons l'avouer, ne se présentent pas avec un cortège de preuves aussi nombreuses et aussi évidentes que celles des temps quaternaires, et n'ont pas conquis l'adhésion de tous les géologues. Quant à ces dernières glaciations, elles ne sont

(1) Dans son remarquable traité de Géologie, en cours de publication, M. Haug fait également mention de cette ancienne phase glaciaire ; il la considère comme démontrée.

plus contestées, et leur réalité ne peut être niée que par des personnes plus ou moins étrangères à la Géologie. Le développement des glaciers n'est en somme qu'un épisode de l'histoire des régions montagneuses. D'autre part, les travaux géologiques récents ayant mis hors de doute l'existence de montagnes à des périodes reculées, rien ne paraît plus juste que de conclure, en présence des documents recueillis, qu'elles ont été aussi le siège de phénomènes analogues.

Nous devons dire cependant que tous les problèmes ne sont pas résolus, que des travaux de détail et des études comparatives et synthétiques restent à effectuer. Ils n'apporteront certainement que peu de changements aux interprétations que nous venons de développer. Nous avons cru utile de les exposer, la théorie glaciaire ayant été imprudemment remise en question par des vulgarisateurs scientifiques mal renseignés sur les recherches récentes des géologues alpins.

J. RÉVIL.

LA FAMINE DE 1817 EN SAVOIE

NOTES INÉDITES

La mauvaise récolte de l'année 1816 amena la famine de 1817. Les générations actuelles ne peuvent se faire une idée de la rigueur de ce fléau qui frappa la Savoie et la France, particulièrement les campagnes. A Chambéry, déjà au mois de novembre 1816, le pain coûtait 7 sols la livre et le prix du veissel de blé atteignait, pendant l'été suivant 65 fr., c'est-à-dire un prix trois fois supérieur à la moyenne courante. Pour ne pas mourir de faim, les populations des champs et des montagnes, après avoir épuisé leurs provisions, mangé leur bétail, et jusqu'à des chevaux crevés comme à Bellevaux-en-Chablais, affluèrent dans les bourgs et les villes qui pouvaient se procurer, à grand'peine, il est vrai, quelques sacs de riz du Piémont et du blé du port de Marseille. A Chambéry, à partir surtout du printemps de l'année 1817, le nombre des affamés alla en augmentant de jour en jour. Plusieurs moururent d'inanition dans les rues, en dépit des commissions de subsistance établies par l'Etat et la charité privée. Entre autres, un comité faisait distribuer 600 soupes par jour. Les Sœurs de Saint-Joseph furent chargées de cette distribution. Mais elles souffraient tellement elles-mêmes de la disette qu'elles durent solliciter la faveur d'être admises au nombre des pauvres, et de recevoir leur ration comme des indigents vulgaires. Dans les campagnes, il y eut pareillement de nobles initiatives et de généreux efforts. Je signalerai, à La Motte-Servolex, le dévouement du marquis Victor Costa de Beauregard, grand-père du marquis Albert Costa de l'Académie Française, dont ses contemporains

ont pu écrire qu'il « *arracha sa commune aux horreurs de la famine de 1817* ». Le récit de cette effroyable calamité a été ébauché par M. Victor de Saint-Genis dans son *Histoire de Savoie*. On pourrait y ajouter bien d'autres détails si l'on consultait les registres paroissiaux et les souvenirs privés du temps. Par exemple, il m'a été assuré par une personne de Saint-Sylvestre, canton d'Alby, qui tenait le fait de sa vieille mère, que les habitants de ce village, pendant l'année de la misère, se nourrissaient d'orties en guise d'herbes potagères, et qu'un pauvre affamé du hameau de Vougy en fut réduit, pour ne pas mourir de faim, à donner un petit champ contre un pain. A cette étude j'apporte ma toute petite contribution, que j'ai glanée dans le Journal de Monseigneur Rey, évêque d'Annecy, à cette époque vicaire général à Chambéry. Malgré ses très nombreux travaux, M. le chanoine Rey s'était imposé de consigner chaque jour, en quelques mots extrêmement concis, les principaux faits de la journée. J'ai eu entre les mains le cahier 1816 1819. Il est composé de feuillets de papier timbré ; j'en ai extrait des notes intéressantes, parmi lesquelles celles que je vais citer sur la famine de 1817. Mgr Rey était originaire de Mégevette, près Bellevaux (Haute-Savoie).

1816

12 novembre 1816. — Terrible saison. La gelée a anéanti la quatrième partie au moins de la récolte de nos pauvres montagnes ; presque point de vin dans la plaine, et d'une qualité peut-être dangereuse. Le soleil n'a paru clair et pur *aucun jour de l'année*, mais toujours un peu obscurci et comme couvert d'un voile. Le prix du veissel de froment passe 40 fr. ; le tonneau de vin vieux vaut 400 fr. ; les pommes de terre sont à 5, même 6 fr. le quintal ; le pain à 7 sols la livre.

17. — Chomel a fait tapage sur la nécessité de l'aumône et a un peu effrayé.

18. — Lettre de mon curé. Hélas ! que de misère dans ma patrie.

1^{er} Décembre. — Arrivée du Blondin qui vient prendre le riz, et il n'est pas arrivé. Le 2, le riz est arrivé, il est superbe ; le Blondin part avec 170 livres ; je lui ai prêté 8 pièces de 29 livres pour 30. Les pronostics sont à la neige ; la chandelle fait coquille sur ses bords.

14. — J'ai reçu une touchante lettre de mon vénérable pasteur de Bellevaux ; le riz est arrivé à bon port.

15. — Nouvelle lettre de mon digne curé par un pauvre enfant qui vient *au pain*. La faim l'a chassé. On commence à souffrir à Bellevaux.

1817

Janvier 27. — Je suis venu à Annecy, j'ai vu les char-
rues dans les champs comme en mars ou septembre, j'ai ramassé la primevère sur la route et elles y abondent.

9 Février. — Demain je prêche la prise d'habit et la profession à Lémenc, et ce soir est arrivé un panier de sucre, café et bonbons. Hélas !

Je ne veux pas oublier de consigner ici, malgré l'horreur que j'en éprouve, la terrible manière dont plusieurs familles se nourrissent à Bessans et Bonneval. On y saigne successivement les vaches jusqu'à une certaine mesure, et on se sustente en faisant cuire ce terrible aliment. *Abstineant a sanguine*. Hélas ! ils n'ont rien d'autre, et on n'a pas récolté un grain dans ces paroisses. *Pater, panem nostrum da nobis hodie*.

10 février. — Je pars pour Lyon dans la nuit, pour prêcher le Carême à l'église paroissiale de Saint-François.

13. — On a trouvé, cette nuit, sur le pont du Change, un mannequin avec une lanterne allumée d'une main, une miche de l'autre et cette inscription : *je vous apporte des lumières et du pain*.

26 avril. — Nous arrivons à la famine très sérieusement. Ah ! mon Dieu, que ce soit au profit de l'âme, que vous humiliez le corps. Lettre de mon curé de Bellevaux, hélas !

27. — Les pauvres se multiplient et leur figure est vraiment effrayante. On ne peut rien de plus attristant.

28. — La nuit a été très dangereuse. Le froid est si rigoureux que la terre a été gelée. Le blé est à 65 fr. le veissel ; les pommes de terre à 12 francs le quintal. Nous allons faire des prières.

2 may. — Le nombre des pauvres augmente et vraiment leur visage décharné et tout l'extérieur de la douleur et du besoin annoncent la vérité de leur misère... Assassinat sur la montagne de l'Epine, et déjà deux autres la semaine passée à Traize.

6. — Le blé a commencé de baisser au marché.

7. — Toujours le pauvre Piémont sans une goutte de pluie (depuis 3 mois). Lettre de mon curé de Bellevaux effrayante. Il est arrivé du Piémont 300 sacs de grains, et d'autres encore de Marseille. Hélas ! nous étions morts sans cette ressource.

10. — Il faut avouer que notre temps est superbe, que la misère s'accroît malgré l'espérance, et la famine continue d'arriver. Dieu !

12. — Enfin, plouye en Piémont.

28. — Le nombre de nos pauvres est énorme, et la ville s'en remplit.

29. — J'ai vu un pauvre jeune homme de Bellevaux qui m'a raconté de terribles choses de cette vallée chérie. On y a mangé une partie du bétail et même des chevaux ; il n'y a à peu près plus de pain, et une partie n'ont pu semer faute de grains. Dieu, quel avenir ! Ce pauvre enfant s'est mis à pleurer et à me baiser la main en recevant ma petite offrande qu'il ne me demandait pas. *Incundus homo qui miseretur*. Ah ! que cette récompense devrait multiplier les aumônes !

13 Juin. — Les pauvres augmentent et ne ressemblent qu'à des cadavres.

14. — Aujourd'hui on a pendu un homicide ; c'est pour la première fois depuis 25 ans que la potence a reparu ; le bourreau a abîmé ce malheureux, il ne sait pas son métier ; les pénitents noirs ont aussi paru pour la première fois.

18. — Ah ! oui, bonne journée en tout sens : cette digne femme de mon ami de Lyon, M. Coste, m'a remis un billet de 810 fr. dont 300 pour des messes et 500 pour mon pauvre Bellevaux ! Quelle précieuse aumône ! Dieu la récompensera !

23. — J'ai reçu de Lyon une nouvelle preuve de la charité admirable et de l'inconcevable bonté de Madame Coste. Elle m'envoie encore 100 fr. pour Bellevaux, avec des expressions plus riches encore que ses dons : j'ai envoyé aujourd'hui quinze pièces de 29 fr. à mon curé.

24. — Le nombre des pauvres est extraordinaire : hélas ! il en meurt quelques-uns d'inanition. Dieu des pauvres !

26. — J'ai fait un petit tour à la campagne... jamais on ne vit en Savoie une telle récolte ; mais en attendant qu'elle mûrisse les pauvres meurent par nos rues ; cela est malheureusement vrai !

27. — La neige se montre encore en tas sur Granier. Envoyé 360 fr. à mon curé.

28. — J'ai reçu de mon curé de Bellevaux une lettre qui m'a attendri extrêmement : il n'avait reçu encore que 60 fr. de l'argent de mes chers Lyonnais ; il en était aux anges : que sera-ce quand il recevra les 600 fr.

5 *Juillet*. — J'ai reçu de mon digne curé de Bellevaux une lettre qui contient de terribles choses. La famine y est telle qu'une femme est allée chercher pour nourrir sa famille les restes d'un cheval crevé et *encrotté* depuis trois jours. Mon Dieu !

1818

7 *Février*. — Aujourd'hui le veissel de blé était de 20 à 24 fr. et l'an passé, à la même époque, il était au-dessus de 60.

(*Cette note dit clairement que la famine est finie.*)

LÉON BOUCHAGE.



A propos de la date de la fondation
DE
l'Ordre du Collier, dit de l'Annonciade

Dans le dernier fascicule de *La Savoie littéraire* de 1909 (p. 397-398), j'ai lu un bref compte-rendu d'une récente étude de M. Létanche sur *La Chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey*, dans laquelle l'auteur fixe la fondation de l'Ordre du Collier de Savoie à l'année 1362 et à Pierre-Châtel même.

Comme, vers le même temps, je publiais moi-même un travail sur cette question sous le titre *La fondazione dell' Ordine del Collare della S. S. Annunziata* (Torino, 1909), dans lequel je crois avoir prouvé que cette fondation eut lieu à Avignon en 1364, je me suis empressé de me procurer l'ouvrage de M. Létanche, avec le bienveillant concours de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

Après avoir lu ce travail, je me permets de faire les observations suivantes.

M. Létanche écrit : « C'est en 1362 qu'il (Amédée VI) créa à Pierre-Châtel le célèbre Ordre chevaleresque du Collier ». Puis, après avoir rappelé une communication faite par moi en 1906 à Turin, au X^e Congrès de la *Società storica subalpina*, à propos de la nouvelle date de 1364, il ajoutait : « Malgré l'autorité qui s'attache aux travaux publiés par la Société historique subalpine, nous nous en tiendrons à la date de 1362, que semblent confirmer les comptes des châtelains de Pierre-Châtel, à cette époque ». L'auteur conclut ainsi : « Le Chapitre de l'Ordre du Collier se tenait à Pierre-Châtel, où tous les Chevaliers devaient se réunir aux funérailles de l'un d'eux. On a vu que le premier Chapitre s'y tint en 1362 ; ce fut

une brillante assemblée féodale. Cette même année 1362, le compte du châtelain de Pierre-Châtel, Jean Fardel de Cou, damoiseau, chargé des préparatifs de cette première réunion, constate l'achat de 19 milliers de bardeaux pour réparation des toits de la maréchalerie, de la chapelle et de la grande salle du château, à raison de 6 sols viennois le millier ; et le paiement de 18 sols à Perronet Magnin, maçon, pour réparation du chemin allant du rocher de Pierre-Châtel au port du Rhône. Et l'année suivante, nouvelle réparation des toitures du château, prison, grande salle, parloir et four » (*Archives de la Côte-d'Or*, série B, 8893-8894).

Après avoir lu ces détails, je m'empressais de demander à l'auteur les documents, sur lesquels reposait sa conclusion ; celui-ci voulut bien m'envoyer la réponse suivante de M. l'Archiviste de la Côte-d'Or : « Je n'ai rien trouvé dans les articles B. 8893 et 8894, qui puisse vous faire connaître les circonstances dans lesquelles les travaux furent faits. Il n'est question que d'achat de planches, sans autre mention. »

Cette réponse semble bien trancher la question ; mais, comme elle est intéressante pour l'histoire, j'ajouterai quelques remarques :

— 1^o Dans mon travail sur la fondation de l'Ordre, j'ai démontré que la date de 1362 fut donnée pour la première fois par Capré, dans l'introduction de son *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie, dit de l'Annonciade* (Turin, 1654), sans référence documentaire, mais seulement parce que les chroniqueurs écrivirent que le Comte Vert fonda l'Ordre à la veille de la guerre de 1363 contre le Marquis de Saluces. Depuis lors, cette date a été admise jusqu'à nos jours ; cependant elle me paraît inadmissible. Dans mes recherches pour mon étude sur l'*Expédition en Orient du Comte Vert*, j'ai examiné tous les documents conservés à Turin pour les années 1362-1367 : en 1362-1363, je n'ai trouvé aucune allusion à la fondation de l'Ordre. Au contraire, en janvier 1364, parmi les dépenses de la Maison du Comte, qui était à Avignon auprès du pape Urbain V pour

s'engager à prendre part à la Croisade, figurent 282 florins « *pro quindecim colariis argenti deaurati factis ad devisam Domini* ». Il est donc hors de doute que l'Ordre du Collier, dédié à la Vierge Marie, fut créé à Avignon par Amédée VI, dans la pensée de rattacher plus étroitement au chevaleresque Prince les plus puissants Seigneurs de la Savoie et des pays voisins, qui séjournaient alors avec lui dans la ville papale et qui plus tard, en 1366-1367, l'accompagnèrent dans son expédition à travers la péninsule balkanique.

— 2° Quant aux réparations faites en 1362-1363 au château de Pierre-Châtel, c'étaient des dépenses très ordinaires d'entretien. Si Pierre-Châtel avait dû recevoir à cette époque le Comte avec sa cour et les Chevaliers de l'Ordre du Collier, les comptes du châtelain contiendraient évidemment des dépenses plus caractéristiques.

Les relations entre Pierre-Châtel et l'Ordre du Collier datent seulement de 1383. Par son testament le Comte Vert ordonna en effet de construire, dans le domaine de ce château, un monastère ou chartreuse, en l'honneur de la Vierge Marie, où il y aura constamment quinze chartreux chargés de prier tous les jours pour ses aïeux et ses descendants, pour lui-même et pour les autres Chevaliers de l'Ordre du Collier passés, présents et à venir. L'année suivante, sa veuve Bonne de Bourbon et son fils Amédée VII posèrent les fondements de la Chartreuse, qui fut achevée en 1394 par le comte Amédée VIII et consacrée par l'évêque de Belley. Depuis cette époque, Pierre-Châtel devint le siège de l'Ordre et le tombeau des Chevaliers, jusqu'au traité de Lyon de 1601, par lequel Pierre-Châtel fut cédé à la France.

Je n'insisterai pas sur d'autres détails que je pourrais relever au sujet de l'Ordre du Collier ; je renvoie le lecteur à mon travail, et à la traduction, augmentée de texte et d'illustrations, qui est publiée dans *Les Archives héraldiques suisses* de 1910.

DINO MURATORE,

Membre agrégé de l'Académie de Savoie.

Alba (Piémont), août 1910.

L'ALLOBROGIE CHRÉTIENNE

AU VI^E SIÈCLE

d'après le Concile d'Épao

(Suite et fin)

Nous devons enfin signaler une bénédiction extraliturgique assez étrange qui paraît être une survivance des usages païens. Les Romains, au moins sous les empereurs, consacraient aux dieux les premiers cheveux coupés aux enfants et la première barbe de l'adolescent : cet acte solennel — appelé *depositio barbæ* (1) — était fêté par des réjouissances et des sacrifices. Cet usage passa d'abord dans les monastères où il s'explique très bien par le caractère essentiellement religieux de la tonsure ; mais il fut aussi pratiqué à l'égard des jeunes laïques. En effet, le texte (2) que nous lisons dans notre Sacramentaire fait uniquement allusion à la jeunesse des sujets et non à leur initiation cléricale ou monacale ; cette bénédiction nous apparaît ainsi comme un rite religieux destiné à symboliser et à consacrer les débuts de l'âge viril. Au VI^e siècle, cette bénédiction était-elle encore en usage et dans quelle mesure ? Aucun texte historique ne nous permet de répondre à cette question.

Nous sommes tout aussi peu renseignés sur les arts religieux qui devaient avoir un certain éclat étant donné

(1) Marquardt, *Vie privée des romains*, trad. V. Henry, 2^e vol. p. 246-248 ; *Dictionn. d'archéologie* de Dom Cabrol, articles *Bénédiction*, *Barbe*.

(2) Voici le texte de cette curieuse bénédiction. *Benedictio super eum qui in ecclesiâ primitus tondetur. Manda Deus benedictionem et vitam famolo tuo illi ut unguentum quod descendit in capite et in barbam illius Aaron, toto maneat et in corpore, ut sit eodem famolo tuo illi perfectio ad hanc quæ se juvenilem gaudet pervenisse ætatem, et quod in tuo nomine suo celebrat voto, a tua clementia toto corde benedictionem expectet. Museum de Mabillon, 2^e p., p. 389.*

l'état de civilisation et de prospérité des Burgondes. Les incursions barbares et les guerres presque incessantes depuis le milieu du VI^e siècle jusqu'au XI^e siècle, ont laissé subsister fort peu de témoins de l'activité artistique de cette époque. Peut-être trouverait-on dans les substructions de Vienne, de Genève (1), de Saint-Maurice (2), de Moûtiers et de Lémenc quelques vestiges des édifices, églises et baptistères érigés alors en assez grand nombre dans le royaume burgonde : ces documents archéologiques, vénérables sans doute, seraient trop insuffisants pour que l'on puisse se faire une idée un peu précise de l'architecture religieuse burgonde. Si on excepte le riche trésor de l'abbaye de Saint-Maurice où se conservent quelques pièces d'orfèvrerie ayant un caractère nettement liturgique, comme la précieuse châsse, décorée de verroteries cloisonnées et si souvent décrite (3) — les seuls objets qui ont échappé aux brutalités des barbares ou aux morsures du temps sont de modestes lampes (4) ou surtout des armes (5) retrouvées

(1) Sur les fouilles faites à Genève, voir D^r Gosse, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève* (3^e fasc. Genève, 1893) et surtout Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion*. Fribourg. 1906, p. 74-88.

(2) Les fouilles importantes dirigées par M. le chanoine Bourban à Saint-Maurice ont mis à jour un grand nombre de documents archéologiques, païens ou chrétiens, du plus haut intérêt. Nous souhaitons que le savant et très aimable Prieur de l'abbaye puisse bientôt nous faire connaître, dans une étude d'ensemble, le résultat de ses longues et patientes recherches.

(3) F. de Mély, *Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion* dans *Bull. du Comité des trav. hist.* 1890, p. 375-392 ; D'Arbois de Jubainville (lecture et commentaire de l'inscription de la châsse) dans *Bul. de Société des Antiq. de France*, 1872, t. 33, p. 103. — *Dictionn. d'archéol.* de Dom Cabrol, article *Agaune*. Signalons aussi une très antique sculpture sur bois représentant le *Bon Pasteur* qui se trouve dans le vestibule de l'abbaye.

(4) Des lampes avec emblèmes chrétiens sont conservées à Vienne et à Genève. Cf. Jahn, 1^{er} vol. p. 222 ; Besson, *Recherches*, etc., p. XII.

(5) Voir l'important ouvrage de M. Barrière-Flavy : *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle* (2 vol. texte, 1 vol. planches, in-4. Toulouse 1901), notamment le chapitre II, consacré à l'art burgonde.

dans les tombes et recueillies avec soin dans les Musées, notamment à Genève, Berne et Fribourg en Suisse, à Vienne, Annecy, Grenoble et Dijon en France. Les agrafes, les casques parfois (1), les plaques de ceinturon, même les coutelas sont ornés intentionnellement de signes chrétiens. A une époque où les chrétiens en Orient et en Italie n'employaient plus depuis assez longtemps le symbole du poisson, les Burgondes font graver sur leurs agrafes (2) le poisson accompagné d'autres signes chrétiens ; on voit le plus souvent sur leurs armes des croix de formes très diverses : croix pattées, ancrées ou herminées (3), croix entourées de rosettes, croix de Saint-André s'élevant au-dessus d'un fouillis de tronçons de serpents (4). Parfois enfin on s'étonne de trouver sur des plaques de bronze, dont la destination profane est peu discutable, la reproduction gravée de scènes religieuses empruntées à l'histoire sainte, par exemple l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem ou surtout Daniel dans la fosse aux lions (5). Ces décorations d'objets profanes ne donnent point peut-être une haute idée de l'art burgonde — dont la technique est encore grossière et l'esthétique peu raffinée — mais elles prouvent du moins d'une façon expressive l'intensité du sentiment chrétien même chez les guerriers burgondes.

(1) La bibliothèque de Grenoble conserve un casque en bronze, orné de croix et d'oiseaux, trouvé près de Vézeronce (Isère) sur l'emplacement probable de la bataille de 524 entre les Burgondes et les Francs. Cf. Quicherat, *Casque trouvé près de Vézeronce* dans *Bullet. Société des Antiq. de France*, 1878, t. 39, p. 126-127 ; Barrière-Flavy, 1^{er} vol., p. 73 ; *Diction. d'arch.* de Dom Cabrol, article *Casque* avec reproduction.

(2) Cf. Barrière-Flavy, 1^{er} vol., p. 375 ; *Dictionn. d'Archéol.* de Dom Cabrol, article *Burgondes*.

(3) Croix à branches égales logées dans un triangle. Sur ces diverses formes de croix, voir les excellentes reproductions publiées par M. Barrière-Flavy, *op. cit.*, 3^e vol.

(4) Serpents sans tête. « Il est remarquable, observe M. Barrière-Flavy, que, dès l'apparition d'emblèmes chrétiens sur les plaques barbares, les monstres qui y figurent sont toujours et désormais privés de la tête ». *Op. cit.*, 1^{er} vol., p. 383.

(5) Voir des reproductions de ces scènes dans Barrière-Flavy, *Les Arts industriels*, 3^e v. planches 37 et 38 ; *Dict. d'archéol. chrét.* de Dom Cabrol, article *Burgondes* par Dom Leclercq.

V. — ETAT MORAL ET SOCIAL

Mœurs privées : efforts de l'Eglise pour les améliorer ;
mœurs publiques : le duel judiciaire et l'esclavage.

Conclusion.

L'action civilisatrice de l'Eglise rencontrait de sérieux obstacles dans les mœurs privées ou publiques tout imprégnées encore des ferments de sensualité et de violent égoïsme légués aux peuples burgondes par leurs ancêtres gallo-romains ou barbares, sans parler de l'opposition que dût rencontrer le zèle des apôtres catholiques de la part des ministres de l'hérésie arienne. Et l'Eglise n'avait à son service que l'influence bienfaisante de son enseignement et de ses exemples ou la rigueur efficace de ses pénalités canoniques.

Pour réfréner l'immoralité, l'Eglise s'efforce de donner aux fidèles une haute idée et de la virginité et du mariage ; elle rejette (1) d'ailleurs sans pitié de son sein les incestueux, quel que soit leur rang social. Conformément aux décisions du Concile d'Epao, les évêques (2) sont inexorables sur ce point, même à l'égard d'un officier du roi Sigismond qui a épousé la sœur de sa femme ; dans tous les cas de ce genre qui lui sont soumis par des évêques de la province, saint Avit (3) n'admet aucune

(1) Canon 28, Peiper, p. 172. *Incestis conjunctionibus nihil prorsus veniæ reservamus, nisi cum adulterium separatione sanaverint.* Sur l'extension de cette prohibition, voir plus haut p. 40 et 41.

(2) Le favori de Sigismond fut excommunié dans une réunion d'évêques tenue à Lyon entre 517 et 523 ; Etienne et sa belle-sœur se soumièrent sans doute, car, vers le même temps, ils sont autorisés à assister à l'office divin jusqu'au départ des catéchumènes. Cf. Martin. *Conciles et Bullaire du Diocèse de Lyon*, p. 13 ; *Vita Sti Apollinaris*, Ed. Krusch, p. 198. La condamnation d'Etienne paraît avoir été l'occasion d'une persécution de la part de Sigismond contre saint Avit et saint Appollinaire, son frère, d'après la *Vita Sti Aviti*, Edit. Peiper, p. 178.

(3) Voir surtout les lettres 14, 15 et 16, Ed. Chevalier, p. 150-153. « Non sine grandi macula, dit saint Avit, fieri de adfinitatis propinquitate conjugium » (lettre 15) ; il écarte même la demande de dispense basée sur une prescription trentenaire « conjugationis tricennale ».

dispense, aucune ratification du fait accompli, toujours il exige la séparation des conjoints et une pénitence convenable, avant de réintégrer les coupables dans l'assemblée des fidèles.

L'Eglise agit de même pour faire pénétrer insensiblement l'esprit de charité évangélique parmi ces peuples enclins aux procédés les plus violents : on sait avec quel sans-gêne effrayant les plus hauts personnages sacrifient à leur haine la vie de leurs semblables et même celle de leurs plus proches parents. De là cette excommunication (1) portée contre les homicides volontaires ; de là ces pénalités relativement sévères infligées aux homicides même involontaires. Celui qui veut être catholique doit au moins renoncer à ces haines homicides. A cette action répressive, l'Eglise ajoutait l'influence incessante de sa charité et de son dévouement pour les malheureux. On ne peut méconnaître la puissance de cette influence, quand on voit les riches faire le sacrifice de leurs biens et de leur fortune pour permettre à l'Eglise de subvenir largement aux nécessités des pauvres ; car dès cette époque (2) les évêques et les moines sont les administrateurs des biens des pauvres, les représentants presque officiels de l'assistance publique.

Malheureusement la législation burgonde, autant que les mœurs privées, entravait l'œuvre de la civilisation chrétienne. Nous signalerons, à ce point de vue, deux institutions légales fort peu conformes à l'esprit évangélique : le duel judiciaire et l'esclavage.

* * *

Les institutions judiciaires sont plus ou moins complexes selon que les peuples ont, dans leur ensemble, plus ou moins bien conservé la rectitude naturelle du

(1) Voir plus haut, p. 40.

(2) Sur cette fonction bienfaisante des biens ecclésiastiques, voir les détails dans le magistral ouvrage de M. Emile Lesne, professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille, intitulé : *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, 1^{er} vol. (1910, édit. Giard à Lille ; Champion, à Paris).

sens moral : pour un peuple aux mœurs simples et honnêtes les complications de la procédure sont non seulement sans utilité, mais souvent un danger. Lorsque les Burgondes s'installent dans notre pays, avec l'agrément des représentants de l'Empire romain, ils importent avec eux leurs coutumes judiciaires fort simples, toutes fondées sur la loyauté et la confiance mutuelle des sociétés primitives. Pour établir les responsabilités dans les conflits entre concitoyens on recourt à l'autorité du témoignage dont la sincérité est assurée par le serment : tout accusé dont l'innocence est attestée, sous la foi du serment, par douze témoins est acquitté (1). Ce multiple témoignage, exigé par la loi burgonde, pouvait paraître une sérieuse garantie de la justice d'une cause ; mais, en fait, cette méthode légitime fut viciée bientôt dans son application. Sous l'influence soit d'une exagération du sentiment de l'honneur, soit surtout d'un affaiblissement marqué du sens moral, l'usage du serment judiciaire se transforma en une conspiration organisée contre la vérité et la justice et le recrutement des témoins devint un échange de services que chacun demandait à ses amis sans aucun scrupule. Les clercs eux-mêmes ne paraissent point avoir échappé à cette contagion du parjure ; car nous voyons les évêques assemblés à Epaon condamner (2) à la déposition les clercs convaincus de faux serment. Irrité avec raison de cette dépravation morale, le roi Gondebaud permet (3), en 501, de substituer au serment le duel judiciaire, qui peu après supplanta toute autre procédure juridique. Le remède était pire que le mal ; c'était faire reposer la justice d'une cause uniquement sur la force physique de ses défen-

(1) Sur le serment judiciaire, voir Fustel de Coulanges, *Hist. polit. des Institutions*, 3^e vol. *Monarchie franque*, p. 452.

(2) Voir le texte du canon, plus haut, p. 52, note 3.

(3) Voici le texte de la loi de 501. — Multos in populo nostro ita cognoscimus depravari ut de rebus incertis sacramenta offerre non dubitent et de cognitis perjurare Cujus sceleris consuetudinem submoventes præsentî lege decernimus ut.... pugnandi licentia non negetur. (*Lex Burgund.* XLV.)

seurs. Aussi le duel judiciaire donna lieu à des pratiques vraiment barbares : les vieillards et les débilés, les veuves et les orphelins, devaient renoncer à leurs droits ou se disputer les armes à la main les objets dont ils réclamaient la propriété (1). D'après Agobard qui nous a laissé quelques détails sur les injustices qui résultaient de cette procédure, saint Avit (2) aurait fait des efforts énergiques pour obtenir du roi Gondebaud le rétablissement du serment judiciaire ; d'autre part les pénalités sévères infligées aux clercs parjures sont évidemment un indice très expressif de la volonté des évêques de combattre énergiquement les faux serments. Gondebaud n'écouta point saint Avit et l'institution barbare des duels judiciaires persista dans notre pays jusqu'au IX^e siècle, pour revivre au moyen-âge (3), mais alors sous une forme très atténuée et comme une procédure exceptionnelle.

* * *

Enfin, l'esclavage existait encore : plaie sociale plus grave que le duel judiciaire et dont la guérison était d'autant plus difficile à entreprendre qu'elle était universellement acceptée comme un fait naturel inéluctable. La conception païenne de l'esclave (4) avait passé, presque sans atténuation au moins théorique, dans les législations, issues du droit romain ou du droit germanique, alors en vigueur chez les divers peuples de la

(1) Ces détails sont tirés de la lettre par laquelle Agobard, évêque de Lyon, sollicite de Louis le Débonnaire l'abolition du duel judiciaire, vers 817. Voir le texte dans *M. G. H. Epistolæ V*, p. 158-164.

(2) Voir dans les œuvres de Saint Avit, Edit. Peiper, p. 2 et 3, les fragments d'Agobard qui concernent le rôle de saint Avit

(3) Ainsi en 1397 eut lieu à Bourg-en-Bresse, en présence d'Amédée VIII, un duel judiciaire entre Gerard d'Estavayer et Otto de Granson ; celui-ci était accusé d'avoir participé à l'empoisonnement d'Amédée VII, le Comte Rouge.

(4) Sur la condition des esclaves en Savoie à l'époque romaine, voir notre ouvrage sur *La Savoie avant le christianisme*, p. 297 et suiv.

Gaule. Partout (1) l'esclave est encore la chose de son maître qui peut le vendre, le donner ou le léguer, selon son bon plaisir. Aussi le commerce des esclaves (2), pratiqué surtout par les Juifs, est reconnu par les lois ; c'est la Germanie et l'île de Bretagne qui fournissent les marchés de la Gaule qui à leur tour alimentent le commerce des esclaves en Espagne. Loin de diminuer les sources de l'esclavage, les législations d'origine germanique paraissent les avoir augmentées. Car les hommes libres peuvent facilement devenir esclaves : tous les prisonniers de guerre sont traités en esclaves par les vainqueurs ; deviennent esclaves du roi certains criminels coupables d'incendies, de sortilèges ou d'avortement ; dans certains cas, les coupables qui ne peuvent payer la composition fixée pour la réparation d'une injustice, deviennent esclaves du créancier. La loi admet même la servitude volontaire : l'homme libre peut mettre en vente ou en gage sa liberté par un contrat légal ; il peut même se donner librement comme esclave à un monastère ou à une église, par exemple en reconnaissance d'une guérison obtenue par l'intercession d'un saint honoré dans un sanctuaire (3).

Quelle fut, dans le royaume burgonde, l'attitude des évêques en face de l'esclavage ? Pour comprendre leur situation, il faut faire abstraction de nos conceptions modernes et nous replacer dans ce milieu social si différent du nôtre. Si nous mettons à part la servitude, plus odieuse, résultant des guerres entre hommes libres, l'esclavage est universellement accepté comme une institution naturelle. Les évêques ne peuvent pas évidem-

(1) Nous empruntons la plupart de ces indications sur l'esclavage en France à l'époque mérovingienne au savant travail de Fustel de Coulanges sur *L'alleu et le domaine rural*, chap. ix, p. 273 et suiv. (4^e vol. des *Institut. polit.*).

(2) Sur le commerce des esclaves et le rôle des Juifs, voir Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 279 ; Agobard, *Lettre à Louis le Débonnaire*, citée plus haut. p. 114, note 1.

(3) On peut lire un fait de ce genre dans les Bollandistes (janvier I. 330, *Vita Melanii*) ; cf. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 288.

ment songer à transformer brusquement cette mentalité générale ; aussi tous leurs efforts tendent à améliorer le sort des esclaves et à réduire insensiblement leur nombre. L'Eglise cherche d'abord à limiter les pouvoirs exorbitants des maîtres sur les esclaves : le Concile d'Epao (1) condamne à une pénitence publique de deux ans le maître qui de sa propre autorité a tué son esclave. L'esclave même coupable est protégé contre les brutalités excessives que pourrait provoquer la subite constatation de sa faute ; quel que soit son crime, s'il a pu se réfugier dans une église, il est inviolable et insaisissable, momentanément du moins. Car le maître ne perd point son droit de propriété, mais pour reprendre possession de son esclave il doit prêter serment de n'infliger au délinquant aucune torture physique ; il peut cependant lui raser la tête et lui imposer des travaux supplémentaires (2). D'après le droit civil, l'esclave n'a pas de famille ; mais l'Eglise aide les esclaves, surtout ceux qui sont sur ses domaines, à se libérer des entraves légales pour se constituer un vrai foyer, en attendant qu'elle puisse, au début du IX^e siècle (3), obtenir la reconnaissance de ces mariages serviles. L'Eglise favorise aussi l'affranchissement des esclaves, en réglant cependant cette libération pour le bien même des affranchis. Depuis Constantin, la loi civile, admise dans le droit burgonde (4), reconnaît aux évêques le pouvoir de sanctionner officiellement les affranchissements : comme les esclaves libérés risquent de manquer du nécessaire

(1) Canon 33, dont on trouvera le texte plus haut p. 40, note 5.

(2) Canon 38, Peiper, p. 173. *Servus reatu atrocior culpabilis si ad ecclesiam confugerit, a corporalibus tantum suppliciis excusetur ; de capillis vero vel quocumque opere placuit dominis juramenta non exigi.* Pour la bibliographie du droit d'asile à cette époque, voir Hefélé, *Hist. des Conciles*, tome 2, p. 121, note de Dom Leclercq.

(3) En 813, au concile de Châlons, cf. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 302.

(4) C'est l'affranchissement *in sacrosanctis ecclesiis*. Cf. *Lex romana Burgund. lit. III ; Diction. d'archéolog.* de Dom Cabrol, l'article *Affranchissement* par Dom Leclercq.

et peuvent être un danger pour la société, le maître doit pourvoir à leur existence par des cessions de terre ou d'autres libéralités. Très souvent, au lieu d'être affranchis et livrés à eux-mêmes sans défense, les esclaves sont donnés à une église ou à un monastère, à certaines conditions stipulées dans les actes de donation ou dans les testaments. Cette pratique peut nous paraître étrange ; mais, à cette époque, c'était le plus sûr moyen de protéger les esclaves contre les violences auxquelles ils étaient exposés : tant qu'ils étaient sous la main de l'évêque, ils ne relevaient que de sa juridiction et ils étaient assurés de trouver un traitement charitable. Car les Conciles s'occupent avec soin de leur condition. Les clercs doivent respecter scrupuleusement les conventions intervenues entre les donateurs et l'Eglise ; souvent en effet, en donnant leurs esclaves, les maîtres fixent leurs obligations ordinairement assez légères (1). Les occupations des esclaves et des affranchis appartenant à l'Eglise étaient évidemment fort variées. « Le plus grand nombre sont établis dans les domaines ecclésiastiques en qualité de tenanciers sur une petite terre qu'ils cultivent à leur guise et pour leur compte. Ils acquittent en faveur de l'Eglise des redevances soit en argent soit en nature » (2). Voici comment s'exprime, en 551, le Concile d'Eauze (3), qui paraît être un écho fidèle de la pensée de l'Eglise : « C'est un devoir de justice et de piété d'imposer à la famille de Dieu — *familia Dei* — une tâche plus légère que celle qui incombe aux esclaves des particuliers ; aussi il convient de remettre à ses membres un quart du tribut qu'ils doivent ou de les dispenser d'une part des prestations ». Ces esclaves étaient donc dans des conditions assez semblables à celles des serfs du moyen-âge. Tant que l'Eglise put assurer aux affran-

(1) Sur ces esclaves, voir *Dict. d'archéol.* article *Affranchissement* et surtout Emile Lesne, *Hist. de la propriété ecclésiastique en France*, 1^{er} vol.

(2) Lesne, *op. cit.*, p. 229.

(3) Siège épiscopal transféré, en 663, à Auch. Voir le texte du canon 6 dans Hefélé-Dom Leclercq, tom. III, p. 167.

chis des ressources convenables, elle donna l'exemple des affranchissements en libérant à certains jours de fête de nombreux esclaves. Mais au VI^e siècle les évêques de la Bourgondie sont obligés, comme nous le dirons plus loin, de consacrer toutes leurs ressources à soulager de plus graves misères : ils semblent même s'opposer aux affranchissements inconsidérés. Ainsi le Concile d'Épao (1) ne permet pas aux abbés de libérer les esclaves de leurs monastères ; cette libération, préjudiciable aux œuvres que les moines devaient entretenir pour accomplir les volontés de leurs bienfaiteurs, était sans doute peu désirée par les esclaves eux-mêmes qui paraissent avoir joui d'une situation très enviable si on la compare à celle des hommes libres de basse condition.

Par la force même des circonstances, l'attention des évêques dans notre pays, comme dans tout l'Occident (2), est toute concentrée sur le rachat des prisonniers de guerre. Pour comprendre l'urgence de leur généreuse intervention, il suffit de se rappeler que tous les peuples de la Gaule, de l'Italie et de l'Espagne sont continuellement en guerre les uns contre les autres. Or, comme le vainqueur fait prisonniers tous les indigènes dont il peut se rendre maître — parfois tous les habitants d'une ville (3) — ce sont des multitudes de captifs qui souffrent les plus dures privations et qui le plus souvent deviennent l'odieuse pâture des commerçants d'esclaves (4). Ainsi pour ne parler que des Burgondes, au cours de leurs

(1) Canon 8, Peiper, p. 169. Mancipia vero monachis donata ab abbate non liceat manumitti. Injustum enim putamus, ut monachis cottidianum rurale opus facientibus servi eorum libertatis otio potiantur. Cf. le canon 7 du Concile d'Orange (441) dans Hefélé-Dom Leclercq avec commentaire ; Lesne, *Hist. de propr. ecclés.* ; *Diction. archéol.* de Dom Cabrol, article : *affranchissements* par Dom Leclercq ; le *Corpus Juris*, c. xvii, q. iv, c. 40.

(2) Sur l'ensemble de la question voir Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, 2^e vol., p. 284-299 ; *Dictionn. d'archéologie*, article *captifs*, par Dom Leclercq.

(3) Les Burgondes font prisonniers tous les habitants de Brioude, d'après Grégoire de Tours, *Mirac.* II. 7.

(4) Surtout à Marseille et à Arles, cf. Le Blant, *op. cit.*

incursions dans le nord de l'Italie, ils avaient abandonné beaucoup des leurs au mains des cruels Lombards, mais ils avaient entraîné à leur suite un nombre si considérable de prisonniers qu'un contemporain, Ennodius, fait (1) cette observation : après le rachat des Italiens, en Burgondie, par les soins de saint Epiphane, on put croire que les campagnes s'étaient tout-à-coup vidées de leur population. Tous les textes du IV^e au VIII^e siècles sont remplis de lugubres lamentations sur le sort des captifs et du touchant récit des efforts entrepris pour coopérer à leur délivrance. Dans le royaume burgonde nous voyons d'abord à l'œuvre un évêque de Pavie, saint Epiphane (2), qui vient visiter et secourir les captifs, originaires de la Ligurie, et qui sait intéresser tout le monde à sa charitable entreprise. A Lyon, en un seul jour, 500 captifs sont libérés par ses soins (3) ; en Burgondie il gagne de suite des auxiliaires actifs. Une pieuse matrone, nommée Syagria — le trésor de l'Eglise, dit Ennodius (4) — consacre et sa fortune et son influence en faveur des protégés de Saint Epiphane. Le grand évêque de Vienne prend lui-même une part active (5) à cette œuvre. A l'exemple de son collègue d'Arles, saint Césaire, il sacrifie sans doute tous les objets précieux conservés dans le trésor des églises ; et il emploie au service de cette grande cause toute l'autorité qu'il a acquise sur l'esprit du roi Gondebaud. Son influence fut certainement efficace : car Gondebaud accorde à saint Epiphane, sans condition pécuniaire, la libération de 6.000 prisonniers ; vers le même temps, de concert avec son fils Sigismond, il envoie trois grands navires char-

(1) Ennodius, *Vita S. Epiphani*, Edit. Sirmond, p. 398. Saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise constatent le même fait. Cf. Le Blant, *op. cit.*

(2) A ce voyage de saint Epiphane se rattachent, comme on le sait, diverses traditions dans le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne notamment. Voir le texte dans Dom Bouquet, 3^e vol., p. 370.

(3) Ennodius, *eod. loc.* Cf. Lesne, *Hist. de la propr. ecclés.*

(4) Ennodius, *op. cit.*, p. 408.

(5) Ennodius, *eod. loc.*

gés de froment à saint Césaire d'Arles (1). Saint Avit est d'ailleurs l'intermédiaire officiel entre les captifs et leurs vainqueurs. Quelques lettres parvenues jusqu'à nous, nous laissent entrevoir l'activité de son zèle : il envoie (2) en Italie un prêtre, avec une lettre de recommandation pour l'évêque de Milan, chargé d'obtenir la libération d'un jeune homme, nommé Avulus, en otage depuis quatre ans ; il sollicite (3), avec succès, le concours du prince Sigismond et de hauts fonctionnaires de Constantinople en faveur d'un autre otage, fils d'un personnage attaché au roi Théoderic. Saint Avit lutte même de générosité avec Libère, préfet du prétoire, qui lui a fait remettre l'argent nécessaire pour racheter un certain nombre de captifs : la libération des prisonniers a été obtenue, mais l'évêque (4) prie Libère de reprendre l'argent pour l'affranchissement d'autres captifs. L'œuvre commencée par saint Avit fut continuée par ses successeurs sur le siège de Vienne : nous savons, en effet, par les épitaphes (5) de saint Domnin et de Namatius, que ces deux successeurs de saint Avit ont mérité comme lui le titre de libérateurs des esclaves et des captifs. Nous devons enfin citer un dernier témoin de cette œuvre de charité ; c'est une inscription de l'an 527 trouvée près d'Evian. Le texte mutilé offre des obscurités de détail, mais il atteste nettement que « sous le consulat de Mavurtius — en 527 — la population, dénommée les *Brandobrigi*, fut délivrée de la servitude par le roi burgonde Godomar » (6).

(1) Ces deux faits sont cités par Lesne, *op. citat.* dans le chapitre sur la bienfaisance ecclésiastique en France, publié dans la *Revue apologet.*, 1^{er} mars 1910.

(2) Lettre 12, édit. Peiper, p. 45 ; lettre 10, édit. Chevalier, p. 145.

(3) Lettres 38 et 39, édit. Chevalier, p. 193.

(4) Lettre 29, édit. Chevalier, p. 173.

(5) Cf. Le Blant, *Inscrip. chrétiennes*, nos 405 et 425 ; *Aviti opera*, ed. Peiper, *Appendix*, p. 186 et 188.

(6) Trouvée en 1835 dans le cimetière du couvent de Saint-Offange, près d'Evian, cette inscription est aujourd'hui au Musée de Lausanne. En voici la restitution et la lecture d'après Le Blant. In hoc tumolo requiescit bonæ memoriæ Ebr. ovaccus qui

* * *

Tels sont les quelques traits plus caractéristiques que nous avons pu recueillir dans les anciens textes sur les conditions morales et sociales de notre pays, à l'époque de la domination burgonde. De cette étude, certes incomplète, mais impartiale, il nous est permis de conclure que l'Eglise catholique a travaillé avec énergie et sagesse à l'éducation morale des peuples, aussi bien par l'autorité de sa doctrine et de ses exemples que par la force de sa discipline. Mais, vers le milieu du VI^e siècle, au moment où l'on pouvait espérer voir germer les semences de civilisation jetées dans notre pays par plusieurs générations d'apôtres, subitement l'horizon social s'assombrit au bruit sauvage des sanglantes mêlées des peuples et un souffle brûlant de barbarie passa de nouveau sur tout notre pays, stérilisant sur son passage pour plusieurs siècles les généreux efforts de nos ancêtres catholiques du V^e et du VI^e siècle.

vixit annos XIII et minsis III et transiit X kalendas septembris Mavurtio viro clarissimo consule. Sub hunc consulem Brandobrici redimtionem a Domno Gudomaro rege acceperunt. — Cf. Le Blant, *Inscript. chrét.*, 2^e vol., p. 578 et 579 ; Binding, *Geschichte des burgundisch-romanischen Königreichs*, Leipzig, 1868, 1^{er} vol. (seul paru), p. 262, note 908 ; Fr. de Gingins et Roth dans *Anzeiger für Schweiz. Geschichte und Alterthumskunde* (nov. 1855 — mars et septembre 1856).

J. BURLET.

ERRATA

A corriger, dans le dernier numéro de la *Revue*, les deux fautes suivantes :

1^o page 38. Il est fait allusion à Cluny, par erreur ; comme on le sait, ce monastère n'a été fondé qu'en 910.

2^o page 42. Arius, qui était simple prêtre, est qualifié à tort du titre de patriarche.

J. B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

La Question du Simplon et le Percement du Petit-Saint-Bernard, conférence par M. Albert JARRIN, avocat; A. Rey et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, Lyon, 1905. — **Rapport annuel présenté à l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative**, le 27 janvier 1907, par le même (Bulletin n° 40). — **Une nouvelle percée des Alpes : le Petit Saint-Bernard**, par M. J. RÉVIL (*Revue générale des sciences*, 30 août 1910). — **Etude d'une nouvelle percée des Alpes par le Petit-Saint-Bernard**, par M. A. GOTTELAND, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Grands Etablissements de l'Imprimerie Générale, 7, Besson, directeur; Grenoble, 1910.

Depuis longtemps, il est question d'établir une nouvelle voie ferrée mettant en communication directe la France et l'Italie. L'ouverture de la ligne du Saint-Gothard, en 1882, avait eu des conséquences désastreuses pour le commerce et l'industrie de la France. Plus tard, quelques esprits optimistes voulurent se persuader que l'ouverture du tunnel du Simplon apporterait la réparation du préjudice qui nous avait été causé. Ce ne pouvait être qu'une illusion. Dans tous les cas, pour atténuer le mal, il importait, avant tout, de raccorder nos réseaux de chemin de fer avec la ligne du Simplon. Plusieurs projets furent présentés qui donnèrent lieu à de vives discussions et dont aucun n'est encore réalisé. Mais en même temps, on se préoccupait de relier directement les chemins de fer français et les chemins de fer italiens, sans emprunter le territoire suisse, soit en améliorant la ligne actuelle du Mont-Cenis, soit en percant un nouveau tunnel à travers le Mont-Blanc ou le Petit-Saint-Bernard. La question de la percée du Petit-Saint-Bernard touche de trop près aux intérêts de notre département pour n'avoir pas retenu l'attention de ceux de nos concitoyens qui, par leur situation ou leur compétence spéciale, pouvaient aider à la solution du problème.

En 1905, M. Jarrin, avocat, délégué par le Syndicat d'Initiative de la Savoie, faisait, devant la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon, une conférence où il prenait éloquemment

la défense du projet de percement du Petit-Saint-Bernard. Après avoir passé en revue les divers projets ayant pour objet le raccordement des lignes françaises avec celle du Simplon, il mettait en évidence ce fait que tous ces projets auraient pour résultat d'écarter de notre région le courant des voyageurs, pour les diriger du côté de la Suisse, notre rivale redoutée au point de vue du tourisme. Puis le conférencier, s'appuyant sur l'autorité de M. l'Ingénieur Gotteland et se basant sur des documents puisés aux sources les plus sûres ainsi que sur des calculs précis, démontrait que le projet du Petit-Saint-Bernard était, en définitive, le seul qui ménageât tous les intérêts de la France. La question était traitée non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue de la défense nationale. A cet égard, M. Jarrin faisait observer que le tracé du Mont-Blanc présentait à peu près les mêmes dangers que le Simplon, car la vallée de l'Arve est neutralisée par les traités de 1815 et le traité du 24 mars 1860 au même titre que la Suisse elle-même.

Dans son rapport présenté à l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative, le 27 janvier 1907, M. Jarrin reprenait quelques-unes des considérations qu'il avait précédemment développées à Lyon et répondait aux objections soulevées depuis lors par des partisans du projet du Mont-Blanc.

Dès 1883, le géologue Lory avait été chargé d'étudier le Mont-Blanc et le Petit-Saint-Bernard en vue du creusement d'un tunnel, et il avait conclu que le Mont-Blanc présenterait des roches cristallines plus dures à percer que celles du Petit-Saint-Bernard, ajoutant qu'on rencontrerait au voisinage de ces roches des gypses et des alluvions glaciaires qui offriraient de sérieuses difficultés. Récemment MM. Révil et Jacob ont reçu mission du Ministre des Travaux Publics d'étudier de nouveau la question au point de vue géologique. C'est le résultat de leurs explorations que l'on trouvera dans l'article de M. Révil publié par la *Revue générale des Sciences* et qui est le résumé du rapport détaillé fourni par les deux savants experts. Nous noterons seulement les prévisions suivantes : les roches que traversera le tunnel du Petit-Saint-Bernard sont très compactes et solides, le plus souvent elles n'auront nul besoin d'être maçonnées ; la température sur un des tracés étudiés ne dépassera guère 40°, tandis que sur l'autre elle pourra s'élever à 50° et même à 60° ; il n'y a pas à craindre les venues d'eau, elles ne consisteront qu'en de nom-

breux suintements d'eau froide ; en résumé, l'exécution du tunnel sera relativement facile.

Signalons enfin l'étude complète que vient de publier M. Gotteletand, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de la Savoie. Dans ce travail, tous les projets relatifs soit à l'amélioration de l'ancienne voie du Mont-Cenis, soit à la percée nouvelle des Alpes à travers le Mont-Blanc ou le Petit-Saint-Bernard, sont envisagés à tous les points de vue, et l'auteur, s'appuyant plus particulièrement sur des considérations d'un ordre technique, fait ressortir, d'une façon décisive, les avantages de la percée du Petit-Saint-Bernard. Espérons qu'une opinion aussi autorisée ne tardera pas à triompher. Il y a urgence d'adopter une solution. Suisses et Allemands travaillent sans cesse à améliorer leur œuvre, qui est le Saint-Gothard et le Simplon ; ils vont achever le percement du Loetschberg. D'autre part, on annonce la prochaine ouverture de la ligne de Moûtiers au Bourg-Saint-Maurice. Il faut que cette ligne puisse être de suite prolongée jusqu'à la vallée d'Aoste.

M. DENARIÉ

II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Histoire générale — Trois livraisons du savant et précieux *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* ont paru. La 30^e du 4^e vol. contient les notices sur les familles suivantes : les *de Pontverre*, avec une note historique sur la seigneurie de Montrotier ; les *du Port*, seigneurs de La Balme et de Pierre-Châtel ; les *Du Port*, barons de Termignon (M. Emile Dupont, le regretté Président de l'*Union des Syndicats agricoles du Sud-Est*, mort en 1906, appartenait à cette famille) ; les *des Portes*, seigneurs de Gresy et de Cessens en Genevois, famille originaire du Dauphiné ; les *Portier*, seigneurs de la Tour de Passy en Faucigny ; les *Portier* de Montmélian ; les *Portier* de Maurienne.

La 31^e livraison comprend la table du 4^e volume et les Errata.

La 1^{re} livraison du 5^e vol. — publié par M. le comte DE MARESCHAL avec la collaboration de M. le comte Pierre DE VIRY — est consacrée à la famille *Portier* de Rumilly.

— M. l'abbé GARIN, vicaire à Saint-Ambroise à Paris, déjà connu par des travaux historiques estimés, publie le 1^{er} volume d'un important ouvrage consacré à l'*Histoire de Chevron* (près d'Albertville), sa patrie (petit in-8, 290 p., avec cartes, plans et vues photograph. Paris, Champion, 1910). Dans un 1^{er} livre l'auteur expose l'histoire des origines, en s'inspirant, non des légendaires récits toujours tenaces, mais des travaux historiques et archéologiques les plus récents pour donner une idée précise des conditions morales, sociales et politiques des habitants de la région depuis les temps préhistoriques jusqu'au moyen-âge. Le 2^e livre se rapporte aux seigneurs de Chevron dont l'auteur fait revivre toute l'histoire, autant que le permettent les documents, en insistant sur leur rôle religieux — fondation de Tamié et de Bonnevaux, élévation de Nicolas II (de Chevron) au trône pontifical, participation aux Croisades — et sur les vicissitudes successives de cet important domaine féodal ainsi que des seigneuries de Gémilly et de Mercury. Tout en reposant sur les sévères principes de la méthode historique, ce beau travail, fort bien composé, se lira avec le plus vif intérêt. Il fait honneur à la Savoie.

Moyen âge. — M. LOUIS CAILLET édite (*Revue savoie.*, 1^{er} fasc. 1910 — tirage à p. 5 p.) le texte de trois actes, tirés de la collection Morin-Pons de Lyon, concernant la cession des châteaux de Chatillon et de Sallanches (en Faucigny, arrondis. de Bonneville) faite en 1352 par le dernier dauphin de Viennois, Humbert II, en faveur de Jean de Châlon, seigneur d'Arlay (Jura) et de Cuiseaux (Saône-et-Loire).

— Dans le *Bulletin de la Société Gorini*, juillet 1910, M. l'abbé JOLY commence une étude sur la *Chartreuse de Portes*; dans ce premier article l'auteur expose la situation géographique, politique et religieuse de la région aux XI^e et XII^e siècles.

Histoire moderne. — M. l'abbé CHAGNY termine son très intéressant travail littéraire et historique sur Honoré d'Urfé paru dans le *Bulletin de la Société Gorini*, juillet 1910.

— Dans la même Revue, M. CAILLET publie un document qui contient des faveurs accordées en cour de Rome à une famille de Rossillon, seigneurs de Gemillieu, à Saint-Jean de Chevelu (canton d'Yenne, Savoie).

— Signalons au moins la gracieuse édition de l'*Introduction à la vie dévote* de Saint François de Sales, parue dans la collec-

tion Nelson, avec une Introduction suggestive de M. Henry BORDEAUX. L'éminent critique a publié aussi tout récemment dans le *Correspondant*, 10 septembre 1910, un article sur *Saint François de Sales et sa famille*.

— M. Philibert FALCOZ publie (Chambéry, Imp. Gén. Sav., 1910; in-8, 32 p.) une notice sur *Montmélian* dans laquelle il indique les principaux faits historiques auxquels le fort de Montmélian a été mêlé, ainsi que d'autres renseignements sommaires sur les événements postérieurs à la destruction de la forteresse.

— *La Brigade de Savoie* dont les fastes alimentent encore en Savoie les conversations familiales dans les longues veillées d'hiver n'a pas rencontré jusqu'ici son historien, en Savoie. A l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'annexion, l'*Alliance catholique savoisiennne* de Paris a eu l'heureuse idée, pour combler ce vide, de demander à un ancien officier supérieur, M. le Baron DU BOURGET, de faire revivre dans un discours la glorieuse histoire et la physionomie particulière de ce corps d'élite. Cette belle conférence (Paris, Challamel, 1910; in-8, 29 p), toute vibrante des glorieux souvenirs de nos ancêtres, mérite d'être lue et conservée dans toutes les familles savoyardes.

— Les *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain, 2^e fasc. 1910, publient un curieux poème en dialecte bressan du xvii^e siècle, intitulé : *La Piedmontaise*; il est consacré à chanter la campagne entreprise en Italie contre les Espagnols, en 1617, par Lesdiguières, sur la demande du duc de Savoie.

— A propos de l'ouvrage justement estimé de M. de COYNART sur *Les Guérin de Tencin* (Paris, Hachette), rappelons que plusieurs membres de cette famille eurent des liens avec la Savoie. Le cardinal était abbé d'Abondance (qui se trouve dans la Haute-Savoie et non point dans le Bugey, comme le dit une note, p. 131); le père et l'oncle du Cardinal ont fait partie du Sénat de Savoie pendant l'occupation française.

Histoire contemporaine. — Le XII^e vol. des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, qui paraîtra prochainement, contient les *Chroniques de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, de sa fondation à l'année 1885* (avec des illustrations). Cette œuvre importante est d'un intérêt général pour l'histoire religieuse de la France au début du xix^e siècle. Les origines de cette Congrégation remontent aux Filles de Saint-Joseph du Puy (1650) et aux Filles-Noires de Lyon. C'est sur

l'initiative du cardinal Fesch que les premières religieuses s'établissent en Savoie, en 1812, pour se consacrer au service des malades dans les hôpitaux et des enfants pauvres dans les écoles. L'Institut a depuis lors pris une grande extension et, malgré tout, il est toujours prospère, au moins à l'étranger. Les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ont en effet de nombreux établissements au Brésil, en Belgique, Suède, Danemark et Russie. Dans ce premier volume de 597 pages, l'auteur retrace, avec documents à l'appui, l'histoire des origines de la Congrégation et le récit émouvant des travaux apostoliques des religieuses dans les Indes orientales. Les érudits trouveront dans les notes des renseignements précis sur les nombreux personnages mêlés à l'histoire de cet Institut religieux.

— *Le Carmel de Chambéry (1634). Souvenirs de la dispersion et Chronique de la Restauration (1792-1892)* (grand in-8 de 631 p. Imprimerie N.-D. des Prés, Tournai). Histoire édifiante, qui nous révèle sans doute quelques faits historiques intéressants, mais qui surtout nous montre que les Carmélites de Chambéry n'ont rien abandonné, en plein XIX^e siècle, de l'idéal austère de vie religieuse tracé par sainte Thérèse. L'ouvrage, splendidement édité, fait aussi honneur à l'Imprimerie des Chartreux.

— *Le général de division Jacob-François Marulaz, baron de l'Empire (1769-1842)*, par l'abbé MARULLAZ (p. in-8, 152 p. avec de nombreuses illustrations; chez l'auteur, aux Chalets Marulaz, Morzine, Haute-Savoie; en dépôt à la librairie Bouvier et Dardel de Chambéry). Un des généraux savoyards de l'Empire dont le nom est inscrit sous les voûtes de l'Arc de Triomphe de l'Etoile a enfin trouvé son historien. Si M. Miquet a eu la bonne fortune de prouver définitivement l'origine savoyarde du général (descendant des Marulaz de Morzine) (*Revue savoie.*, avril 1910), M. l'abbé Marullaz a le mérite d'avoir suivi à la trace l'intrepide soldat dans toutes ses campagnes, en utilisant non seulement les ouvrages militaires, mais aussi les archives publiques et privées. Grâce à ses patientes recherches, l'auteur a pu nous livrer une biographie très neuve et très complète de son héros. On lira en particulier avec intérêt et sympathie l'exposé détaillé de son administration à Besançon en 1814, alors que Marulaz était gouverneur de cette place. Ces fonctions délicates et compliquées ont en effet mis en pleine valeur les qualités de prudence, de décision et de loyauté du général dont le souvenir n'est d'ailleurs point éteint à Besançon. L'ouvrage se termine par des appendices sur la famille du général et sur les principaux Savoyards officiers en France avant l'annexion de 1860.

— Un autre général qui commença sa carrière militaire dans les armées françaises en 1813 et 1814 pour la continuer dans l'armée sarde de 1814 à 1867, méritait lui aussi de ne point tomber dans l'oubli : c'est le général comte Hector de Gerbaix de Sonnaz d'Habères (1787 à 1867). M. le vicomte DE MAUGNY lui consacre une intéressante monographie, ornée d'un portrait du général en 1817 et d'une photographie du monument érigé à Turin au général de Sonnaz. (Extrait des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, 59 p.)

— M. CORCELLE publie dans la *Revue internationale de l'enseignement* une étude sur l'organisation et les programmes de l'*Ecole centrale* du département du Mont-Blanc, qui, après la Révolution, remplaça momentanément les Collèges.

— Les *Etudes* (20 novembre 1910) publient une curieuse lettre inédite de Constance de Maistre, duchesse de Laval-Montmorency : elle contient avec un portrait très vivant de J. de Maistre, son père, des détails intéressants, en particulier sur le court séjour de Joseph de Maistre à Paris.

— M. FRANÇOIS MIGUET vient de réunir en volume ses très curieuses et très fructueuses recherches sur *Les familles des Emigrants savoyards, fixés en France avant 1860*. (In-8, 104 pages. Annecy, Abry.)

— Nous tenons à signaler au moins la récente publication d'un important travail bibliographique de M. le chanoine DEMENTHON, intitulé : *Principales sources des études sur le Bugey, avec esquisse sommaire et notes critiques*. (Belley, Montbarbon, in-8, 142 p.) Ce précieux Répertoire, très complet, rendra les plus grands services aux chercheurs.

J. B.

Le Gérant : J. GUÉLARD.

